



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**APPEL D'OFFRES OUVERT - CONSTRUCTION D'UN CENTRE REGIONAL DES ARTS
MARTIAUX - ZAC DE BEAU PRE - VERQUIN - LOTS 1 À 8,11,12 ET 16 - SIGNATURE DES
AVENANTS N°1**

Vu la décision n° 2019/631 en date du 13 novembre 2019, par laquelle le Président a attribué et autorisé la signature du marché ayant pour objet les travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux – Zac du Beau Pré – Verquin, décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 : sécurité – gardiennage – gestion de chantier : société RAMERY BATIMENT ayant son siège social à Erquinghem-Lys Cedex (59424), 334, rue de l'Alloeu, pour un montant de 227 517 € HT.
- Lot 2 : terrassement généraux – vrd : société EUROVIA ayant son siège social à Mazingarde (62670), 4 rue Montaigne, pour un montant de 1 379 943 € HT.
- Lot 3 : fondations profondes – gros œuvre – maçonnerie : société RAMERY BATIMENT ayant son siège social à Erquinghem-Lys Cedex (59424), 334, rue de l'Alloeu, pour un montant de 4 350 967,49 € HT.
- Lot 4 : charpente métallique: société ERTCM ayant son siège social à Epinac (71360), parc d'activité de la tour Malakoff, pour un montant de 1 146 425 € HT.
- Lot 5 : couverture – étanchéité – bardage – façades : société COEXIA ENVELOPPE ayant son siège social à Béthune (62400), rue Georges Washington, pour un montant de 1 367 595,52 € HT.
- Lot 6 : menuiseries extérieures – aluminium – verreries – métallerie : groupement ROGER DELATTRE (mandataire) / FER ART (cotraitant) ayant son siège social à Boulogne sur Mer (62206), ZI de la Liane, pour un montant de 1 478 397,09 € HT.
- Lot 7 : menuiseries intérieures bois : société SDI ayant son siège social à Haubourdin (59481), 66, rue Gabriel Peri, pour un montant de 619 913,60 € HT.
- Lot 8 : plâtrerie – plafond suspendus : société SDI ayant son siège social à Haubourdin (59481), 66, rue Gabriel Peri, pour un montant de 535 950,27 € HT.
- Lot 9 : peintures – revêtement de sol souple : société DECAUX ROGER, ayant son siège social à Bethune, ZI rue Fleming, pour un montant de 228 427,39 € HT.

- Lot 10 : carrelage – faïence : société COEXIA Aménagement Intérieur ayant son siège social à Lens (62300), Parc de la Croisette, rue Alexis Halette, pour un montant de 214 505,30 € HT.

- Lot 11 : chauffage – ventilation – plomberie : société RAMERY ENERGIES THERMIC ayant son siège social à Templemars (59175), ZA B rue Jacques Messenger, pour un montant de 1 374 999,17 € HT.

- Lot 12 : électricité courants fort – courant faible : société RAMERY ENERGIES ayant son siège social à Lens (62302), 5 rue de l'Abbé Jerzy Popielusko, pour un montant de 858 500 € HT.

- Lot 13 : appareils élévateurs : société OTIS ayant son siège social à Puteaux (92800), 23-27 rue Delarivière Lefoullon, pour un montant de 25 500 € HT.

- Lot 15 : sauna : société SQUAREAL ayant son siège social à Veigne (37250), 31 ZA les petits Partenais, pour un montant de 17 100 € HT.

- Lot 16 : aménagements paysagers : société SAS TERIDEAL ayant son siège social à Marck (62730), 661 avenue François Mitterrand, pour un montant de 115 167,82 € HT.

- Lot 17 : scénographie : société VS SCENES & AUDIOVISUEL, ayant son siège social à Neuville en Ferrain (59960) 15 rue du Vertuquet, pour un montant de 567 004,10 € HT.

Considérant que ces lots ont été notifiés le 21 novembre 2019 ;

Considérant que les marchés de travaux comprennent un délai de préparation de 2 mois et un délai d'exécution de 20 mois ;

Considérant que la préparation du chantier a été lancée par ordre de service à compter du 25 novembre 2019, avec une fin d'exécution prévue le 26 septembre 2021 ;

Vu les articles R. 2194-5 et R. 2194-8 du code de la commande publique ;

Considérant toutefois que la durée du chantier a dû être prolongée jusqu'au 12 avril 2022, en effet :

- Le rapport de Niveau des Plus Hautes Eaux souterraines du site (NPHE) ayant conclu à une possibilité de remontée de nappe, un délai supplémentaire d'un (1) mois est nécessaire pour étudier les différentes solutions techniques et un délai de sept (7) semaines supplémentaires est nécessaire pour mettre en œuvre la solution technique retenue ;

- La pandémie COVID a stoppé l'exécution du chantier pendant 47 jours, soit sept (7) semaines, prolongeant ainsi le délai d'exécution ;

- Des sujétions d'évolution du projet ont été proposées par la maîtrise d'ouvrage, un délai d'exécution supplémentaire du chantier d'un (1) mois est nécessaire ;

- La peinture de la charpente métallique a entraîné un arrêt de chantier de 38 jours, soit six (6) semaines, pour que le charpentier termine la peinture et que le bâtiment soit ventilé ;

Considérant que cette prolongation de durée de chantier, appliquée à l'ensemble des présents lots, est sans incidence financière ;

Considérant que certaines prestations font l'objet de suppressions, de modifications et de travaux supplémentaires, tant en raison de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, qu'en raison d'aléas propres à un chantier, que d'adaptations techniques rendues nécessaires et des sujétions d'évolutions du projet à la demande de la maîtrise d'ouvrage, les lots sont impactés comme suit ;

- Pour le lot 1, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 9 850 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 227 517 € HT est porté à 237 367 € HT, soit une augmentation de 9 850 € HT (+4,33%).

- Pour le lot 2, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 71 655 € HT et le montant des prestations modificatives s'élève à 94 448,75 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 1 379 943 € HT est porté à 1 546 056,75 € HT, soit une augmentation de 166 113,75 € HT (+12,04%).

- Pour le lot 3, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 532 005,13 € HT et le montant des prestations modificatives s'élève à 7 666,90 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 4 350 967,49 € HT est porté à 4 890 639,82 € HT, soit une augmentation de 539 672,33 € HT (+12,40%).

- Pour le lot 4, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 3 366 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 1 146 425 € HT est porté à 1 149 791 € HT, soit une augmentation de 3 366 € HT (+0,29%).

- Pour le lot 5, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 15 372,55 € HT et le montant des prestations modificatives s'élève à - 27 010,32 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 1 367 595,52 € HT est porté à 1 355 956,95 € HT, soit une diminution de 11 638,57 € HT (-0,85%).

- Pour le lot 6, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 3 610,36 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 1 478 397,09 € HT est porté à 1 482 007,45 € HT, soit une augmentation de 3 610,36 € HT (+0,24%).

- Pour le lot 7, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 12 198,07 € HT et le montant des prestations modificatives s'élève à - 23 036,04 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 619 913,60 € HT est porté à 609 075,62 € HT, soit une diminution de - 10 837,97 € HT (-1,75%).

- Pour le lot 8, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 19 096,07 € HT et le montant des prestations modificatives s'élève à - 6 247 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 535 950,27 € HT est porté à 548 799,34 € HT, soit une augmentation de 12 849,07 € HT (+ 1,75%).

- Pour le lot 11, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 7 851 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 1 374 999,17 € HT est porté à 1 382 850,17 € HT, soit une augmentation de 7 851 € HT (+0,57%).

- Pour le lot 12, le montant des prestations supplémentaires s'élève à 66 598,79 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 858 500 € HT est porté à 925 098,79 € HT, soit une augmentation de 66 598,79 € HT (+7,76%).

- Pour le lot 16, le montant des prestations modificatives s'élève à - 8 893,75 € HT. En conséquence, le montant du marché initial fixé à 115 167,82 € HT est porté à 106 274,07 € HT, soit une diminution de 8 893,75 € HT.

Considérant qu'il convient d'acter ces modifications, suppressions et ajouts de travaux supplémentaires, ainsi que les coûts afférents, par voie d'avenant pour les lots 1 à 13 et 15 à 17

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer pour les lots de 1 à 13 et de 15 à 17, un avenant n° 1 ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 12 avril 2022 et pour les lots suivants :

- l'avenant n°1 au Lot 1 : sécurité – gardiennage – gestion de chantier du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société RAMERY BATIMENT ayant son siège social à Erquinghem-Lys Cedex (59424), 334, rue de l'Alloeu, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :
Coût des prestations supplémentaires : 9 850 € HT

Le montant du marché initial fixé à 227 517 € HT est porté à 237 367 € HT, soit une augmentation de 9 850 € HT (+4,33%).

- l'avenant n°1 au Lot 2 : terrassement généraux – vrd du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société EUROVIA ayant son siège social à Mazingarde (62670), 4 rue Montaigne, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 71 655 € HT

Coût des prestations modificatives : 94 448,75 € HT

Le montant du marché initial fixé à 1 379 943 € HT est porté à 1 546 056,75 € HT, soit une augmentation de 166 113,75 € HT (+12,04%).

- l'avenant n°1 Lot 3 : fondations profondes – gros œuvre – maçonnerie du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société RAMERY BATIMENT ayant son siège social à Erquinghem-Lys Cedex (59424), 334, rue de l'Alloeu, pour un montant de 4 350 967,49 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 532 005,13 € HT

Coût des prestations modificatives : 7 666,90 € HT

Le montant du marché initial fixé à 4 350 967,49 € HT est porté à 4 890 639,82 € HT, soit une augmentation de 539 672,33 € HT (+12,40%).

- l'avenant n°1 Lot 4 : charpente métallique du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société ERTCM ayant son siège social à Epinac (71360), parc d'activité de la tour Malakoff, pour un montant de 1 146 425 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 3 366 € HT

Le montant du marché initial fixé à 1 146 425 € HT est porté à 1 149 791 € HT, soit une augmentation de 3 366 € HT (+0,29%).

- l'avenant n°1 Lot 5 : couverture – étanchéité – bardage – façades du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société COEXIA ENVELOPPE ayant son siège social à Béthune (62400), rue Georges Washington, pour un montant de 1 367 595,52 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 15 372,55 € HT

Coût des prestations modificatives : - 27 010,32 € HT

Le montant du marché initial fixé à 1 367 595,52 € HT est porté à 1 355 956,95 € HT, soit une diminution de 11 638,57 € HT (-0,85%).

- l'avenant n°1 Lot 6 : menuiseries extérieures – aluminium – verreries – métallerie du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, groupement ROGER DELATTRE (mandataire) / FER ART (cotraitant) ayant son siège social à Boulogne sur Mer (62206), ZI de la Liane, pour un montant de 1 478 397,09 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 3 610,36 € HT

Le montant du marché initial fixé à 1 478 397,09 € HT est porté à 1 482 007,45 € HT, soit une augmentation de 3 610,36 € HT (+0,24%).

- l'avenant n°1 Lot 7 : menuiseries intérieures bois du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société SDI ayant son siège social à Haubourdin (59481), 66, rue Gabriel Peri, pour un montant de 619 913,60 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 12 198,04 € HT

Coût des prestations modificatives : - 23 036,04 € HT

Le montant du marché initial fixé à 619 913,60 € HT est porté à 609 075,62 € HT, soit une diminution de - 10 837,97 € HT (-1,75%).

- l'avenant n°1 Lot 8 : plâtrerie – plafond suspendus du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société SDI ayant son siège social à Haubourdin (59481), 66, rue Gabriel Peri, pour un montant de 535 950,27 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 19 069,07 € HT

Coût des prestations modificatives : - 6 247 € HT

Le montant du marché initial fixé à 535 950,27 € HT est porté à 548 799,34 € HT, soit une augmentation de 12 849,07 € HT (+1,75%).

- l'avenant n°1 Lot 11 : chauffage – ventilation – plomberie du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société RAMERY ENERGIES THERMIC ayant son siège social à Templemars (59175), ZA B rue Jacques Messenger, pour un montant de 1 374 999,17 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 7 851 € HT

Le montant du marché initial fixé à 1 374 999,17 € HT est porté à 1 382 850,17€ HT, soit une augmentation de 7 851 € HT (+0,57%).

- l'avenant n°1 Lot 12 : électricité courants fort – courant faible du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société RAMERY ENERGIES

ayant son siège social à Lens (62302), 5 rue de l'Abbé Jerzy Popielusko, pour un montant de 858 500 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau le montant du marché, comme suit :

Coût des prestations supplémentaires : 66 598,79 € HT

Le montant du marché initial fixé à 858 500 € HT est porté à 925 098,79 € HT, soit une augmentation de 66 598,79 € HT (+7,76%).

- l'avenant n°1 Lot 16 : aménagements paysagers du marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à VERQUIN, société SAS TERIDEAL ayant son siège social à Marck (62730), 661 avenue François Mitterrand, pour un montant de 115 167,82 € HT, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 12 avril 2022 et de définir le montant des prix nouveaux résultant des travaux supplémentaires ou modificatifs et de fixer de nouveau le montant du marché, comme suit :

Coût des prestations modificatives : - 8 893,75 € HT

Le montant du marché initial fixé à 115 167,82 € HT est porté à 106 274,07 € HT, soit une diminution de 8 893,75 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le 7 décembre 2022

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **07 DEC. 2022**

Et de la publication le : **07 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




DRUMEZ Philippe